

## Bientôt 30 ans

**1977**

Plusieurs communes créent le Centre d'élimination et de traitement des ordures sur le site de Ronde-Sagne. Aujourd'hui, Celtor est au service de 25 communes du Jura bernois et de deux communes jurassiennes, Lajoux et Les Genevez.

**2014**

L'Office fédéral de l'environnement se prononce favorablement sur une question de protection des eaux. Le projet d'extension de la décharge, «Celtor II», peut aller de l'avant. Une commission d'accompagnement siège pour la première fois.

**2015**

Les offices cantonaux donnent un préavis favorable au rapport d'enquête préliminaire, base des futures études d'impact. Dès le 23 novembre, le projet Celtor II entre dans sa phase d'information publique.

**2016**

D'avril à juin, selon un planning idéal, le dossier passe en examen préalable auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), avant un dépôt public en septembre. Les assemblées communales de Tavannes et Reconvilier se prononcent en décembre sur le plan de quartier valant permis de construire.

**2017**

Le canton approuve le projet.

**2022**

La route cantonale est déplacée sur l'actuelle décharge. Un passage souterrain déjà construit permet l'accès à la nouvelle zone.

**2025-2026**

Les premiers dépôts sont effectués sur le périmètre de Celtor II. On prévoit de vite aménager un remblai boisé pour limiter l'impact visuel.

**2065**

L'exploitation de Celtor II arrive à son terme. AB